


Prescription par délibération communautaire du :
23/03/22
Arrêt par délibération communautaire du :
13/07/24
Approbation par délibération communautaire du :



6.1 plan de zonage Gouaix

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Basse-Montois



- Protections patrimoniales**
- ★ Bati protégé (L.151-19 CU)
 - Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU)
 - ... Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU)
- Protections paysagères et/ou écologiques**
- Arbre protégé (L.151-23 CU)
 - Mare protégée (L.151-23 CU)
 - Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU)
 - Espace boisé classé (L.153-1 CU)
 - Espace écologique et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU)
 - Lisières agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 100ha (inconstructibles)
- Prescriptions diverses**
- ◆ Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-13 CU)
 - Linéaire commercial (L.151-16 CU)
 - Emplacement réservé (L.151-41 CU)
 - Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-4 et 7 CU)
 - Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (L.151-13 CU)
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-34 2° CU)
- Informations et servitudes particulières :**
- Plus hautes eaux connues (PHEC) d'Ile-de-France de 2014
 - Crue de la Seine 1910
 - Inventaire des zones humides - IDF - 2021
 - Classe A. Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.
- Périmètre de protection des monuments historiques (catégorie AC)**
- Classe
 - Inscrit